

30 millions € pour les indemnités de départ de Ghosn ???

Et il n'y a eu que des miettes pour nos salaires depuis 10 ans ?

Débrayons massivement à 10h pour réclamer notre dû !

Après deux mois de tergiversations et de silence quasi-total de la direction, C. Ghosn a fini par démissionner de Renault la semaine dernière. Et alors que s'ouvrent les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO qui détermineront les augmentations de salaires pour 2019), le scandale continue avec la question des indemnités de départ de l'ex-PDG.

Le « 2 poids / 2 mesures », il y en a assez !

Quand un salarié est en détention, est-il payé ? Non, son contrat de travail est suspendu. Pour Ghosn, ce n'était pas le cas !

Quand un salarié est en détention, peut-il être licencié ? Oui, si sa direction prouve que « son absence désorganise ou perturbe le fonctionnement de l'entreprise ».

Quand un salarié démissionne, touche-t-il des indemnités de départ ? Non. Et encore moins en cas de malversations !

Ghosn est parti, mais les inégalités sont toujours là...

Dans le premier message du nouveau Directeur Général Th. Bolloré, celui-ci indique qu'il compte garder le cap du plan « Drive The Future », celui-là même qui fixe des objectifs de rentabilité pour les actionnaires toujours plus hauts. C'est ce carcan qui conduit au quasi-blocage de nos salaires, aux embauches au compte-goutte, à l'explosion de la précarité, aux restrictions budgétaires.

Cela veut dire que le record de 1,1 milliard € de dividendes versés aux actionnaires en 2018 devrait être battu en 2019. Et que si nous ne nous mobilisons pas de façon massive et déterminée à l'occasion des NAO (1^{ère} réunion aujourd'hui et 2^{ème} réunion le 15 février), nous n'aurons encore que des miettes.

Les « gilets jaunes » ont montré que c'est en se mobilisant qu'on peut faire reculer nos dirigeants. La crainte du patronat, c'est que le mouvement passe la porte des entreprises. Car c'est là que se créent les milliards de profits que s'accaparent une petite minorité de la population

Mécontents ? En colère ? Ecœurés ? Rassemblons-nous tous aujourd'hui pour réclamer notre dû !

Ce sont au moins 200 euros en plus par mois qu'il faut pour rattraper les années de serrage de ceinture (d'après les réponses à l'enquête CGT-Lardy).

La CGT-Lardy et SUD-Lardy appellent les salariés à débrayer 1 heure et à se rassembler devant le centre pour exprimer collectivement leur mécontentement et pour construire un mouvement d'ampleur.

**Débrayons massivement aujourd'hui mardi 29 janvier
RDV à 10h (1h de grève) devant le CTL (entrée princ.)**

1 heure de grève en fin de poste pour les salariés en équipe

Les indemnités de départ de C. Ghosn pourraient s'élever à 30 millions €



« Aux innocents, les mains pleines ! »

30 millions €, c'est 12,5 siècles d'un salaire à 2000 € par mois !

Vous lisez bien : 12,5 siècles.

C'est le salaire cumulé sur toute la carrière d'un salarié + celle de l'un de ses parents + celle de l'un de ses grands-parents + celle de l'un de ses arrière-grands-parents +... sur 30 générations :!!!

BFMTV > Economie > Entreprises

Les indemnités de départ de Carlos Ghosn pourraient s'élever à 30 millions d'euros

GROS SOUS

Licencié, Ghosn pourrait toucher jusqu'à 25 millions d'euros

Par L'EXPRESS.fr avec AFP ,

publié le 25/01/2019 à 16:46 , mis à jour à 16:53



Renault : l'épineux sujet du pactole de départ de Carlos Ghosn

Le Parisien

🏠 > Economie | Vincent Vérier avec Delphine Denuit @VincentVerier | 24 janvier 2019, 21h21 | MAJ : 25 janvier 2019, 9h51 | 63

Le patron de Renault a donné jeudi sa démission. Ses indemnités de départ pourraient aller de 1 million à... 30 millions d'euros. Un sujet explosif que l'Etat, actionnaire du groupe, surveille de près.

ENTREPRISES ET MARCHÉS

Capital

POURQUOI CARLOS GHOSN POURRAIT QUAND MÊME TOUCHER DES INDEMNITÉS RECORD

SARAH UGOLINI | PUBLIÉ LE 25/01/2019 À 9H35 | MIS À JOUR LE 25/01/2019 À 10H06

